

N° 6008⁷**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

portant

1. **transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement**
2. **modification de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, telle que modifiée**
3. **modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, telle que modifiée**
4. **modification de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement**
5. **modification de la loi du 19 janvier 2004 sur la protection de la nature et des ressources naturelles**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**DEPECHE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE AU PREMIER MINISTRE,
MINISTRE D'ETAT**

(22.4.2009)

Monsieur le Premier Ministre,

Par votre lettre du 10 mars 2009, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière du 30 mars 2009.

Le projet sous analyse fait partie du plan de conjoncture que le Gouvernement met en oeuvre pour lutter contre les effets négatifs de la crise économique et pour préparer l'après-crise.

Le projet de loi dont question vise à créer un environnement administratif favorable à l'activité économique.

La Chambre d'Agriculture constate que le présent projet de loi ne donne pas satisfaction au secteur agricole et ne contribue pas à résoudre le problème invoqué dans sa contribution aux discussions du comité de coordination tripartite et qui concerne l'incohérence de la législation, respectivement la durée des procédures d'un certain nombre de dispositions d'autorisation pour les constructions agricoles en zone verte.

La Chambre d'Agriculture continue à insister sur la nécessité de

- mettre en oeuvre dans les meilleurs délais une task-force regroupant les milieux concernés (Ministre de l'Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Administration des Services Techniques de l'Agriculture et délégués de la Chambre d'Agriculture) afin de débloquer les dossiers en cours,

- et sur base des expériences ainsi acquises, se mettre d'accord sur des procédures pragmatiques et efficaces permettant d'éviter de tels blocages à l'avenir, et le cas échéant, élaborer des propositions d'amélioration de la législation existante.

Dans l'espoir que vous pourrez tenir compte de notre remarque, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire général,
Robert LEY